

MARCHE PUBLIC FOURNITURE DE CONSOMMABLES INFORMATIQUES DE MARQUE D'ORIGINE

REGLEMENT DE CONSULTATION VALANT ACTE D'ENGAGEMENT

1-Type de marché

Marché de fournitures en application de l'article 28 du code des marchés publics
Procédure adaptée

2-Organisme qui passe le marché : **LYCEE EVARISTE DE PARNY**
85, rue A. Vinson – BP 543 – Plateau Caillou
97867 SAINT PAUL CEDEX

Pouvoir adjudicateur : Mme Dominique REMY
Gestionnaire : Mme Onenn SALMON

Consultation des offres sur le site : <http://www.aji-france.com>

3-Objet et durée du marché

Fourniture de consommables informatiques (cartouches d'imprimantes) de marque d'origine
Marché de 1 an non reconductible

Du 1^{er} Mars 2014 au 28 Février 2015, Date de début de prestation : 1^{er} Mars 2014.

4-Commandes et livraison

Les commandes se feront par bon de commande, au fur et à mesure des besoins

Les livraisons se feront au :

Lycée E. de PARNY – 85 rue A. Vinson – Plateau Caillou – 97450 SAINT PAUL-REUNION
dans un DELAI DE 1 A 3 JOURS.

Les produits livrés devront être conformes à la proposition établie. L'étiquetage et la présentation seront conformes à toutes les prescriptions spécifiques réglementaires.

5-Prix et règlement

Les prix seront proposés HT et TTC et **non révisables** pour la durée du marché. Les prix des fournitures référencées au MAPA sont des prix unitaires. Les prix sont appliqués aux quantités réellement livrées. Ils sont réputés comprendre toutes les charges frappant les produits et matériels, leur emballage et leur transport jusqu'au lieu de livraison.

Les paiements se feront par mandat administratif dans un délai de 30 jours dès réception de la facture selon les règles de la comptabilité publique. Les factures seront établies en un original et deux copies, accompagnées de la copie du bon de commande.

Le comptable assignataire des paiements est l'agent comptable de l'établissement :

Mme Onenn SALMON
LYCEE EVARISTE DE PARNY
97460 SAINT PAUL

6-Conditions de participations.

Les entreprises devront obligatoirement retourner :

- Le règlement de consultation valant acte d'engagement (signature + cachet de l'entreprise)
- Le bordereau de prix, rubriques PUHT et PUTTC, et délais renseignés (signature + cachet de l'entreprise). Le candidat répondra sur le bordereau de prix joint.

Le candidat peut ne pas répondre sur l'ensemble de la consultation, les choix des candidatures se faisant article par article.

Le candidat retenu devra se conformer aux prescriptions de l'article 44 du Code des Marchés publics, en particulier en ce qui concerne ses obligations fiscales, sociales et au regard du droit du travail et fournir les imprimés DC4 et DC5 dans les 8 jours qui suivent l'acceptation de sa candidature.

7-Remise des propositions

Les propositions seront remises soit par voie postale avec accusé réception soit par dépôt contre récépissé au secrétariat d'intendance.

Les réponses seront à déposer ou à poster (cachet de la poste faisant foi) avant le VENDREDI 14 FEVRIER 2014 - 12h00

A partir de cette date, il sera indiqué dans un délai maximum de 10 jours à chaque candidat si son offre est refusée ou prise en considération.

8-Litiges

Tout différend devra faire l'objet d'une négociation préalable entre le titulaire du marché ou son représentant. Néanmoins, le non respect des prix ou les changements de produits non approuvés par le titulaire ou son représentant entraînera la résiliation du marché de plein droit.

9-Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

60% Prix

40% Délai de livraison, respect des dates

Je certifie avoir pris connaissance du règlement de la présente consultation.

Fait à.....le

Cachet de l'entreprise

Signature du responsable de l'entreprise